

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2874-2022-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 15 août 2022, le projet de règlement 2874-2022-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant les usages admissibles dans la zone industrielle Cm01I, située dans le secteur de la rue MacPherson.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1 et 2	Modifier le nom de la zone Cm01A par Cm01I. Cette zone est située dans le secteur de la rue MacPherson et constitue un territoire assujéti au règlement. Une modification au règlement de zonage est en cours d'adoption;	CI04I, Cm01A
3	Modifier le contenu minimal des documents exigés, pour déposer une demande d'usage conditionnel pour un centre d'essai extérieur d'équipements pour véhicules motorisés comme usage accessoire et permanent dans cette zone Cm01I;	CI04I, Cm01A
4	Modifier les critères d'évaluation pour évaluer un usage conditionnel pour un centre d'essai extérieur d'équipements pour véhicules motorisés comme usage accessoire dans cette même zone Cm01I.	CI04I, Cm01A

Ce projet de règlement concerne les zones CI04I et Cm01A.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 30 août 2022 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

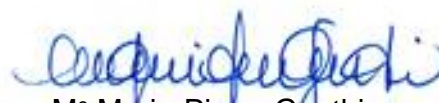
Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans des zones concernées et des zones contiguës, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Les plans des zones concernées sont joints au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 16 août 2022



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe